



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°5/2018 - Novembre

Agenda :

- **Journée de l'arbre et des forêts à Menton et RCM** : 24/11 de 9h30 à 20h00
- **Réunions publiques sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale) de la CARF** : Castillon - Salle des fêtes (26/11 à 16h), Sainte Agnès – Mairie (26/11 à 18h), Roquebrune Cap Martin – Mairie (29/11 à 18h), La Turbie – Mairie (30/11 à 15h30), Sospel - Salle multimédia (6/12 à 18h), Castellar – Mairie (10/12 à 16h), Gorbio – Mairie (10/12 à 18h), Menton - Salle Saint Exupéry (12/12 à 18h), Beausoleil - Théâtre Michel Daner (13/12 à 18h)
- **Assemblée générale de l'ASPONA** : 9/2 à 14h30



Coup de Jarnac et coup de grâce

Invitée en urgence par la mairie (sans l'avoir demandé) à une réunion bilatérale le 22 octobre, l'ASPONA s'est vue proposer un scénario dans lequel **les magnolias plus que centenaires de l'avenue de Verdun** pourraient être conservés grâce à un élargissement du trottoir, au déplacement de l'axe de circulation de l'avenue vers les jardins et à la suppression des places de stationnement. Scénario intéressant puisque les 12-14 individus sains pouvaient ainsi continuer à vivre les 100 ou 120 ans leur restant. Scénario crédible car on nous avait demandé les coordonnées d'un biologiste agronome assermenté pour une contre-expertise sanitaire ... Mais scénario trompeur, puisque qu'en lisant Nice matin le 7/11, nous avons appris que la décision avait été prise de les abattre tous.
FL, NN, MO

Le déluge après eux ?

Les événements climatiques de ce début d'automne nous interrogent sur l'inadaptation de nos villes à un phénomène avéré, rappelé par le GIEC début octobre. D'ailleurs son correspondant local, le GREC-SUD (Groupe régional sur l'évolution du climat), a déjà observé une hausse des températures de 1,4°C depuis 1995 à Menton-Garavan et de 1,8°C dans le Mercantour. En ville, un couvert végétal dense composé d'arbres adultes, plantés en alignement ou en bosquet, permet à la fois d'absorber les particules fines polluantes, de capter le carbone, d'humidifier l'air (un arbre adulte rejette dans l'atmosphère 400 litres d'eau/jour) et de réduire la température ambiante de 1°C toute l'année.

*Nous passerons aux travaux pratiques samedi 24 novembre lors de notre **Journée de l'arbre et des forêts**, avec des ateliers itinérants à Menton et RCM pour voir s'il est possible de redonner une certaine porosité à la ville et favoriser sa 'bio-climatisation'. Mais les arbres et les forêts nous apportent bien plus, en émotions et esthétique : ressourcement garanti dans l'après-midi et début de soirée.*

*Le réchauffement climatique touche aussi la mer et notre **débat sur la protection littorale du 13 octobre**, dévoilait avec quelques jours d'avance les fragilités accumulées de notre côte surexploitée et exposée au gonflement des océans, sous l'effet du réchauffement climatique. Il nous a permis de comprendre comment la richesse de la flore (herbier de posidonie, notamment), la structure des aménagements et leur positionnement (longitudinaux en terre ferme), la dénivellation (la vague étant ralentie en eau profonde) peuvent influencer positivement sur les déferlements de houle et, par conséquence, permettre une meilleure protection des installations côtières.*

Et oui, Messieurs (et Mesdames) les donneurs d'ordre publics, il est grand temps d'adapter nos villes à la nouvelle ère qui s'annonce !
NN

Journée de l'arbre et des forêts Samedi 24 novembre

Matinée de la biodiversité (9h30 – 12h30)

Ateliers de découverte sur sites avec des architectes-paysagistes (inscription à : info@aspona.org)

9h30 : Atelier 1 – Comment préparer les territoires pour demain ? (*Autour des jardins Bioves, bas du Careï et du Borrigo*) **RDV au parking de la gare de Menton**

a) Rendre perméable l'espace public pour bioclimatiser la ville ; b) La reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (loi du 8 août 2016)

11h00 : Atelier 2 - La porosité de la ville, les vallons & couloirs verts (*Vallon du Bas Gorbio, rue A. Péglion, Carnolès*) **RDV au parking du Musée du Palais Carnolès**

a) Le rôle d'un couloir vert venté (brise de terre / de mer = nouvel outil du paysagiste) ; b) Un lieu « vivant », comment le maintenir en état, en l'absence de ressources ?

Conférences et débats (14h30-17h30)

Club House - Esplanade Gioan, Roquebrune Cap Martin

Une esthétique forestière - Beauté de l'interaction entre les êtres vivants par **Vincent Kulesza**

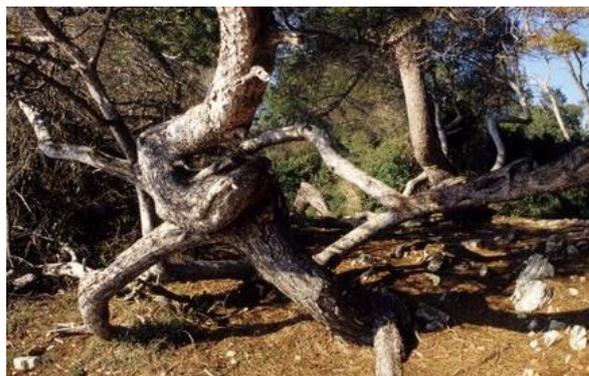
Le paysage et le feu par **Carlo Berio**

Film *Le temps des forêts* de François-Xavier Drouet (18h30) Cinéma l'Eden à Menton

Récompensé au Festival de Locarno cet été, « Le Temps des forêts » propose un voyage au cœur de la sylviculture industrielle et de ses alternatives, du Limousin aux Landes, du Morvan aux Vosges.

Projection suivie d'un débat avec Vincent Kulesza (Tarif promotionnel d'entrée au cinéma : 5 euros)

Une participation volontaire aux frais d'organisation sera demandée aux non-adhérents



L'HOMMAGE AUX MAGNOLIAS

Ils font certes un peu partie de nous-mêmes, les magnolias,

De notre quotidien, de notre cœur, depuis cent ans ils sont là.

Ils nous offrent leur indolent feuillage que parfois caresse le vent,

Et de blanches floraisons, fidèles, quand de l'été vient le temps.

Des belles façades majestueuses, ils sont comme un ornement

Et des Jardins Biovès comme de sympathiques voisins vigilants.

Mais dans la ville, de tristes et sombres sires ont pour eux décidé

D'un funeste destin car ils n'auraient plus de place dans notre cité.

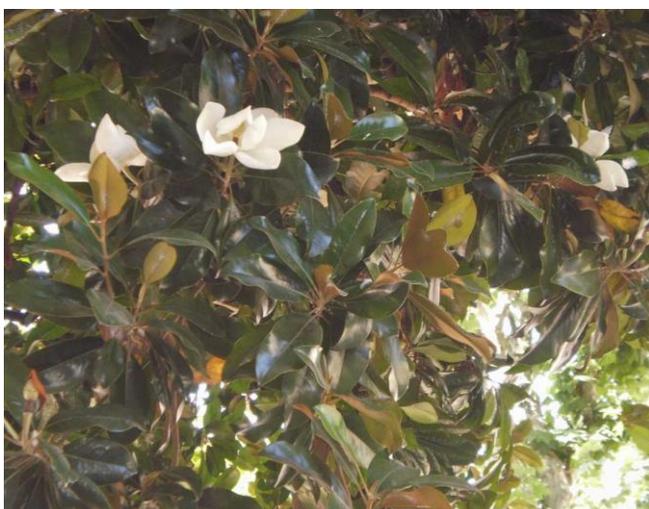
Amis, citoyens, nous qui savons combien l'arbre est source de félicité

Et œuvre de la vie, nous sommes confondus devant une telle vacuité.

Quel mépris de la beauté verte ce vieux monde nous donne à voir !

Avenue de Verdun orpheline de tes magnolias, de quel avenir es-tu le miroir ?

COGITO



QUELS NOUVEAUX AMENAGEMENTS LITTORAUX ?

Protéger contre les risques sans porter atteinte à la flore et la faune sous-marines

L'intégralité de l'entretien et la présentation complète sont sur : www.aspona.org

Deux questions à Patrice Francour

Le professeur de l'Université de Nice a accepté d'enregistrer une vidéo avant notre débat du 13 octobre.

En voici des extraits :

1 - Quel rôle joue un herbier de posidonie en bon état de conservation dans la protection littorale ?

Un herbier de posidonie, installé dans les petits fonds à 5 ou 6 mètres de profondeur, freine la houle qui vient du large grâce à son rideau de feuilles qui peut atteindre 50 ou 60 cm d'épaisseur. Il réduit naturellement l'érosion du trait de côte.

Quand l'herbier a disparu, les solutions consistent à installer des épis ou des digues pour limiter l'érosion, freiner les courants et détourner la houle. Mais pour qu'elles soient efficaces ces digues doivent respecter un modèle de courantologie fine. Sinon la digue, imperméable au courant, provoquera une déflexion qui entrainera des problèmes d'affouillement, d'augmentation de l'érosion d'un côté ou l'autre de la digue et l'effet pourra être contraire de ce qu'on attend. Les digues perméables, avec des éléments qui ressemblent à des sortes de tripodes en matériaux naturels, constituent actuellement la meilleure solution pour garantir une certaine porosité. Quelle que soit la décision qui sera prise sur Menton, aménagement, création de plage ou réaménagement, il me semble indispensable de disposer d'un modèle de courantologie fine sur la zone côtière, sur les 200, 300 ou 400 mètres à partir du rivage, pas au-delà d'un 1 mille.

2 - A quelles conditions la faune et la flore peuvent-elles recoloniser des milieux artificialisés ?

Si l'aménagement de la structure est plein et lisse, sans aucune cavité, la colonisation sera très difficile. Par contre, avec des structures relativement poreuses, complexes présentant des cavités, il est possible d'imaginer la recolonisation. Mais c'est le comportement marin au pied ou à côté de la structure immergée qui est déterminant. Sur une zone sableuse avec une érosion permanente entretenue à proximité des structures, la sédimentation empêchera tous les organismes, larves d'invertébrés et spores de végétaux de se fixer. En l'absence de cette partie vivante au départ qu'on appelle un « biofilm » en bon état, il n'y a aucune chance que la vie se développe.



Notre débat d'information du 13 octobre

Suivant une présentation riche en graphiques et illustrée par les exemples des dossiers récemment présentés par des cabinets d'experts pour des aménagements littoraux à Roquebrune et à Cannes, le débat a été nourri des témoignages de plongeurs sous-marins et de techniciens.

On en retiendra notamment que la zone Natura 2000 Cap Martin n'est actuellement, ni sur-pêchée, ni surplongée mais que les herbiers de posidonie sont très endommagés par **les ancres de bateaux de plaisance**. La nouvelle réglementation avec un balisage beaucoup plus strict et davantage de sanctions devrait améliorer la situation. **Au large des plages aménagées, les posidonies ont disparu.** Il en reste encore ailleurs. Les stations d'épuration jouent un rôle appréciable pour la vitalité retrouvée de la faune, sauf pour les poulpes et les hippocampes (et très récemment avec l'hécatombe inexplicable des mérius).

Dans la Baie Ouest, **l'érosion littorale** n'atteint pas des niveaux très importants mais **le risque submersion** existe bien pour le Quartier des plages de Carnolès et l'îlot de maisons à proximité de l'embouchure du Gorbio, côté Menton.

La disponibilité de modèles (au moins 4 ou 5 pour toute la baie) de courantologie fine est indispensable pour choisir la structure la plus adaptée au site. Construire une digue de protection d'un port, réaliser un aménagement pour contrer l'érosion ou refaire une digue existante sont trois exercices différents qui doivent aboutir à des choix techniques différents.

Vouloir « gagner des terrains sur la mer à des fins balnéaires » est un objectif qui n'est plus pertinent avec le réchauffement climatique ; il sera bientôt formellement interdit lorsque la Stratégie de façade maritime méditerranéenne entrera en vigueur, probablement fin 2019.

Enquête sur le bruit à Menton et Roquebrune

Du 8 septembre au 9 octobre 2018, 39 personnes ont participé à notre enquête sur les nuisances sonores.

1 - *A votre avis, quel est le lieu le plus bruyant de Menton ou de Roquebrune Cap Martin ?*

Les réponses pointent 9 « zones rouges », par ordre décroissant : Vallée du Caréi – Route et Avenue de Sospel (Menton) ; Promenades du bord de mer, du creux du Cap Martin jusqu'à la fontaine Hanbury ; Pôle multimodal (gare routière et ferroviaire), Avenue de Verdun et Avenue Boyer (Menton) ; Traversée de Carnolès dans les deux sens (D 6007, D 123) et ensuite vers Monaco (Massolin, etc) ; Vallée du Borrigo – Avenue René Coty (Menton) ; Avenues Paul Doumer et Winston Churchill (RCM) ; Vallée du Gorbio des deux côtés (RCM et Menton) ; Hauteurs de l'autoroute ; Proximité des tunnels ferroviaires (RCM et Menton)



2 - *Pour quelle raison ce lieu est-il bruyant ?*

6 grandes sources de nuisances sont citées : la circulation des scooters trafiqués et de certaines motos (T Max, Harley Davidson, JTM) montrée du doigt dans 80% des réponses, mais aussi les marteaux piqueurs, les « ambiances musicales » excessives sur les plages, les poids-lourds sur l'autoroute, les hélicoptères de tourisme et certains trains.

Le bord de mer est l'objet de conflits d'usages forts.

Attention, les nuisances sonores contrecarrent l'ambition touristique !

3 - *A votre avis, que faudrait-il faire pour réduire le bruit et restaurer le calme ?*

Beaucoup de propositions convergent pour réduire la vitesse (ralentisseurs et passages surélevés traversants), dissuader les rodéos motorisés et verbaliser les infractions sonores des deux roues.

Les appels au respect de la réglementation ou à une réglementation adaptée sont nombreux : interdiction de survol par hélicoptères privés ; pas plus de 3 heures d'affilée pour une « ambiance » sonore ; respect des horaires autorisés pour les chantiers de construction ou de démolition, etc.

Des aménagements techniques sont également demandés, tels que des murs anti-bruit, notamment à proximité des entrées-sorties de tunnels (train et route), translucides lorsqu'ils sont à proximité des maisons et l'insonorisation des ponts métalliques sur tout le parcours.

De nouvelles organisations des services publics sont suggérées avec l'abandon des souffleuses à moteur thermique pour les feuilles mortes et des horaires différents des collectes d'ordures l'été et hors saison (fin d'après-midi).

Les résultats de cette enquête vont permettre à l'ASPONA de contribuer au débat public départemental qui se clôturera en décembre et ont été portés à la connaissance des élus des deux communes.

MJ



Camping Saint-Michel : de pire en pire

Après la **décharge de déblais de chantier**, illégalement déversée sous l'ancienne auberge de jeunesse en juillet, le gestionnaire du camping a récidivé en faisant poser de **gros blocs en béton sur les murs en pierre sèche des restanques**.

La Mairie a fait stopper la construction d'un vrai « mur de la honte », suite à notre alerte et à l'injonction de l'architecte des bâtiments de France.

MAIS le concessionnaire n'a toujours pas éliminé la décharge et entassé dessus les blocs en béton ! Qu'attend la Mairie pour dénoncer la convention de délégation de service public qui la lie à ce concessionnaire ?

FL

Le chantier Vista : Deux poids, deux mesures ?

La décision du tribunal d'instance de Nice en 2016 obligeait le Vista-La Cigale à faire les travaux de sécurisation de la falaise avant de commencer les travaux de réhabilitation de l'hôtel ; il lui était formellement interdit de creuser dans la falaise.

Qu'en a-t-il été ? L'aile Est de l'ancien Vista a été démolie, bien avant la fin des travaux de sécurisation. Ces travaux de sécurisation ont débuté il y a 2 ans, se sont poursuivis trois mois et les responsables du Vista-La Cigale ont signé une réception de travaux affirmant que ceux-ci étaient terminés. Ils ont alors commencé les travaux sur le bâti du Vista.

Alors que l'arrêté préfectoral autorisant le projet d'un nouveau confortement de la falaise à déroger à l'interdiction de détruire les espèces animales et végétales protégées ne date que du 23 octobre 2018, des ouvriers travaillent tous les jours pour fixer des grillages et des blocs sur la falaise depuis le 7 septembre ! Donc, non seulement la sécurisation n'était pas finie mais en plus les travaux ont été engagés sans avoir été officiellement autorisés.

A l'emplacement de l'aile Est détruite, un parking de plusieurs étages est en train d'être construit en sous-sol. Les engins de creusement entraînent des vibrations dans la falaise qui risque d'être déstabilisée. Qui en a été averti ? Quelles précautions ont été prises ?

La réunion d'information de la population sur l'avancement des travaux, annoncée par le Maire de Roquebrune Cap Martin lors d'une réunion avec Madame la Sous-Préfète au printemps 2017 n'a jamais eu lieu.

Sur la façade Ouest, un chantier énorme a été engagé où des chambres sont creusées dans une paroi peu stable. Un expert aurait dit que la construction de 3 chambres serait possible mais il semble que le projet soit d'en construire 20.

On peut légitimement s'émouvoir de la complaisance des autorités publiques envers ce chantier : comment les propriétaires du Vista peuvent-ils s'exonérer des décisions de justice et entamer des travaux dangereux sans avoir assuré l'entière sécurisation ? Comment peuvent-ils ne pas respecter les avis des experts ? Comment peuvent-ils s'affranchir de la réglementation, en toute impunité ?

« *Selon que vous serez puissant ou misérable* », comme l'écrivait La Fontaine. MO



[Demande de report du chantier d'aménagement de la Plage Saint-Roman](#)

Suite à l'enquête publique à laquelle nous avons activement participé, le commissaire-enquêteur a rendu un rapport très lisse. Pourtant, dans la même zone, **les chantiers marins et terrestres se cumulent** : celui de l'extension en mer de Monaco avec un ballet incessant de navires jusqu'en 2023, celui des plages du Larvotto en 2019-2020 et celui du Vallon de Saint-Roman en 2019-2021. La Société des Bains de Mer concessionnaire n'a pas fourni de véritables réponses à nos demandes ; elle se retranche, entre autres, derrière des études monégasques que personne n'a vues pour nier le risque que le chantier de Monaco fait peser sur l'écosystème marin de Saint-Roman. Invoquant **le principe de précaution, nous avons sollicité le report après 2023** du chantier, auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire et du Préfet des Alpes Maritimes, ainsi que la réalisation d'une étude de courantologie fine pour prévoir d'autres aménagements que ceux proposés comme la construction d'une digue en milieu de baie à 25 cm sous le niveau de la mer. NN

Un peu de pédagogie sur les mobilités douces ...

Suite à notre demande, face aux maigres progrès dans la nécessaire transition vers les mobilités douces, nous avons été reçus par MM les Maires de Menton et Roquebrune Cap Martin en octobre. Nous leur avons rappelé qu'adapter nos villes du littoral aux mobilités douces permettra de répondre aux défis de sécurité (100% des accidents corporels graves sont causés par des véhicules motorisés), de santé publique (pollution de l'air et bruit), de cohésion sociale (personnes à mobilité réduite) et de solidarité intergénérationnelle (personnes âgées et jeunes enfants).

Dans une fiche (disponible sur www.aspona.org), l'ASPONA a identifié 3 principes à suivre pour redonner la ville à ses habitants: encourager les mobilités les moins polluantes telles que la marche à pied et le vélo, raisonner en flux et en nœuds et garantir des conditions de confort et de sécurité optimales pour les différents modes de circulation tout en favorisant l'intermodalité. Prévoir des cheminements ombragés pour les piétons, surbaïsser systématiquement les trottoirs, multiplier les ralentisseurs, installer des bancs de repos et des arceaux pour les vélos, prévoir des bornes de rechargement électrique, etc. Nous reviendrons sur ces différents éléments dans notre bulletin de janvier. MJ

Regain

C'est à la projection du film *l'Intelligence des arbres* en novembre 2017 que nous avons appris l'existence de **Terres en Partage**. Cette jeune association est le fruit d'une réflexion engagée de longue date par Thomas Ducloy, un adhérent de l'ASPONA (www.terresenpartage.ga).

Désireux d'en savoir plus, nous nous sommes rendus sur place le 12 novembre. A l'issue d'une montée raide à partir du chemin des Guillons, le débouché sur un vaste plateau de 2 ha est surprenant avec une vue plongeante sur la baie de Garavan et le vieux Menton.



Sous les couleurs d'automne et les parfums de la garrigue mouillée, **les terres en jachère commencent à retrouver leur vocation productive** : des blettes, des carottes, les dernières aubergines qui tentent d'arriver à maturité, les vigoureux pieds d'artichauts fraîchement démultipliés, la dizaine de jeunes citronniers SRA 625 aux fruits encore bien verts, les greffes pour certaines réussies de Fuerte sur un avocatier sauvage et, à l'abri des prédateurs, des petits pieds de bigaradiers destinés à devenir des porte-greffes. **La plantation des agrumes a suivi en partie les conseils prodigués par le forestier Vincent Kulesza**, tantôt en sinusoïde, tantôt en bosquet pour garantir une bonne communication entre les arbres. Alimentées par l'eau du vallon Monieri, les cultures sont protégées par un tapis de fougères aigles et de ronces broyées. Une cinquantaine de passionnés de tous âges et de toutes professions s'activent à redonner vie à ce coin de campagne. En attendant de pouvoir récolter des quantités substantielles de légumes et de fruits cultivés en mode biologique (voire en permaculture), ces cultivateurs engagés partagent leur peine et des moments de grande convivialité. Ils s'activent tous à relever le défi prométhéen de *l'homme qui plantait des arbres*. FL, MJ, CD

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande